

Commune de Pfulgriesheim



**Compte-rendu de la séance du conseil municipal
du 2 mai 2025**

Membres présents : M. André JACOB, Maire, Mme Liliane BAUER, M. Gérard DURINGER Adjoints au Maire, Mme Marie-Madeleine MARTIN, M. Paul LOSSEL, Mme Corinne ZEISSLOFF, M. Bertrand MEYER, Mme Valérie WANKMULLER, Mme Anne-Gaëlle SCHOTT, M. Alexandre FRIESS, Mme Elodie GAST

Absents : M. Claude AFFOLTER, Adjoint au Maire, M. Sébastien DURST et Mme Stéphanie MESSMER, conseillers municipaux

Madame Liliane BAUER, Adjointe au Maire, assurera les fonctions de secrétaire de séance et cosignera avec le Maire les délibérations adoptées à l'issue des débats.

Le compte-rendu de la séance du 31 mars est adopté à l'unanimité.

TRAVAUX EN COURS

**Travaux de réfection de la bande de roulement dans la rue de Lampertheim
entre l'ilot de voirie jusqu'à la sortie d'agglomération**

Ces travaux ont été programmés par la Collectivité Européenne d'Alsace du 28 avril au 7 mai dans le cadre de la campagne d'entretien des RD et concernent la réfection de la bande de roulement de la rue de Lampertheim. La commune financera les travaux annexes de remplacement des avaloirs, de repose de pavés, de marquage au sol pour un montant de 9 372 € TTC. En raison de l'intensité du trafic sur cet axe, ces travaux ont été reportés à l'été à une date non encore connue à ce jour.

Rénovation des équipements sportifs de la rue Principale (city-stade, terrain de tennis, aire de pique-nique et de sport) et de la rue de la Colline (aire de jeux pour enfants).

Dans ce dossier, des demandes de subvention ont été adressées à la Région Grand Est, à la CEA et aux services de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux. Les devis de travaux sur les différents sites ont été validés. Le premier chantier de rénovation débutera au mois de juin à l'aire de jeux de la rue de la Colline.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT DU HETRE »

Pour rappel, le budget annexe du « Lotissement du Hêtre » soumis à TVA a été créé par délibération du 21 mars 2025 pour retracer les dépenses et les recettes liées à la réalisation d'une opération immobilière comportant deux terrains de construction. L'emprise foncière se situe à l'arrière de la propriété du 1 rue de Griesheim en limite de la 2^e tranche d'urbanisation du lotissement au lieudit Meyeracker. Afin de pourvoir aux premières dépenses, il était nécessaire de voter un budget primitif sur l'exercice 2025. Sur les conseils de Mme Esther JOSEPH, Conseillère aux décideurs locaux, le projet de budget annexe présenté à l'assemblée reprend l'ensemble des dépenses et recettes prévisionnelles, réelles et d'ordre, relatives à l'opération immobilière. Le budget primitif 2025 du « Lotissement du Hêtre » arrêté à la somme de 1 057 646.40 € HT en dépenses et recettes pour les deux sections est voté à l'unanimité.

Section de fonctionnement	en €	Section d'investissement	en €	TOTAUX
Dépenses	778 598.20 €	Dépenses (votées avec les crédits de report)	279 048.20 €	1 057 646.40 €
Recettes	778 598.20 €	Recettes	279 048.20 €	1 057 646.40 €

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR DEPOSER UN DOSSIER DE LOTISSEMENT SOUMIS A DECLARATION PREALABLE

Le cadre budgétaire de l'opération immobilière du « Lotissement du Hêtre » étant fixé, il convient de délibérer sur l'aspect réglementaire au titre du Code de l'Urbanisme en vue d'obtenir une autorisation de lotir. Le projet de division foncière en deux terrains de construction ne prévoit pas de voies, d'espaces ou d'équipements communs à plusieurs lots destinés à être bâties et propres au lotissement. Dans ces conditions, et conformément au Code de l'Urbanisme, le projet de lotissement n'est pas soumis à l'obtention d'un permis d'aménager. Toutefois, les lotissements qui ne sont pas soumis à la délivrance d'un permis d'aménager doivent faire l'objet d'une déclaration préalable. A cette fin, la commune a missionné le cabinet de géomètre-experts « Un Point Six » de Sélestat. Le conseil municipal, par délibération prise à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à déposer la déclaration préalable au nom de la commune pour la création du lotissement du Hêtre.

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR DEPOSER UNE DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX AU CLUB HOUSE

Pour mémoire, une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au mois de février 2025 au bureau d'études Architectes et Partenaires d'Eckbolsheim pour la mise en place de panneaux photovoltaïques en toiture du Club House en adéquation avec les conclusions de l'étude structurelle permettant de vérifier la résistance du bâtiment suite à la surcharge des panneaux. A ce stade, le coût du projet est compris entre 190 000 € et 260 000 € TTC compte-tenu des travaux complémentaires à réaliser en vue du renforcement de la charpente et de l'isolation des combles. Ces travaux étant soumis à autorisation d'urbanisme, il convient de déposer un dossier de déclaration préalable au nom de la commune. Le conseil municipal, à l'unanimité, par délibération, autorise le Maire à déposer et à signer la déclaration préalable de travaux relative à la mise en place de panneaux photovoltaïques en toiture du bâtiment communal « Club House » et à la réalisation de tous les autres travaux nécessités par le projet.

CONVENTION AVEC LA CUMA KOCH EAU RELATIVE AU PASSAGE DE CANALISATIONS D'IRRIGATION SOUS LES CHEMINS RURAUX

Ce point est inscrit à l'ordre du jour de la séance après avoir été présenté en séance du 21 mars dernier. Le Maire rappelle qu'il y a lieu de formaliser par convention le passage d'un réseau d'irrigation agricole enterré dans l'emprise de certains chemins ruraux appartenant à la commune. A l'heure actuelle, étant donné que le plan parcellaire définitif n'a pas encore été publié dans le cadre de l'opération d'aménagement foncier agricole, les références cadastrales des chemins ruraux traversés par ces canalisations ne sont pas connues. Dans ces conditions, il y a lieu d'acter par convention le principe d'un passage d'un réseau d'irrigation enterré dans l'emprise des chemins ruraux jusqu'à la publication du plan parcellaire définitif, date à partir de laquelle un avenant, identifiant précisément les chemins traversés, sera pris. Ce point est adopté par délibération à l'unanimité et autorise le Maire à signer la convention et l'avenant à intervenir ultérieurement dans le cadre de ce dossier.

CONVENTION DE RETROCESSION A LA COMMUNE DE LA VOIRIE ET DES RESEAUX A CREER DANS LE LOTISSEMENT RUE DE LA MONTEE

Le Maire expose que la société d'aménagement LCA a obtenu un permis d'aménager le 28 avril 2022 dont la durée de validité a été prorogée d'un an jusqu'au 28 avril 2026 en vue de réaliser un lotissement d'habitation dans la rue de la Montée. Dans le cadre de cette autorisation d'urbanisme, le lotisseur envisage de rétrocéder la voirie et les réseaux, en pleine propriété et à titre gratuit, par convention à la commune de Pfulgriesheim en vue de leur intégration dans le domaine public communal. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver ce point et d'autoriser le Maire à signer la convention de rétrocession à la commune de la voirie et réseaux divers du lotissement de la rue de la Montée à intervenir avec LCA.

EXTENSION ET REVISION DU RIFSEEP

Le projet de délibération relatif à la révision du régime indemnitaire des agents communaux présenté en séance du 7 janvier 2025 a été validé par le Comité Social Territorial du Centre de Gestion du Bas-Rhin en séance du 23 avril. Le conseil municipal est donc en mesure d'adopter cette délibération avec effet au 1^{er} juin 2025. Ce point est validé à l'unanimité.

CESSION DE TERRAIN AU 8 RUE DES LILAS

Le Maire informe l'assemblée que la commune est propriétaire d'une parcelle de terrain de 0.18 ares sur laquelle était implantée une antenne SFR qui a été démantelée en décembre 2024. Etant libre de toute occupation et faisant partie du domaine privé de la commune, cette parcelle pourrait être cédée aux propriétaires riverains du 8 rue des Lilas qui souhaitent s'en porter acquéreurs pour agrandir leur terrain. Au de la situation du terrain en zone urbanisée, la transaction pourrait se faire par acte administratif au prix forfaitaire de 3 600 €. Le Maire propose d'acter par délibération le principe et les conditions de la vente de la parcelle 409 en section 15 de 0.18 ares. Ce point est adopté à l'unanimité.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER AU 1 RUE DES VERGERS

Une déclaration d'intention d'aliéner portant sur la propriété du 1 rue des Vergers a été reçue le 4 avril 2025 en Mairie. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de renoncer à exercer son droit de préemption urbain sur ce bien immobilier.

BIC DE JUILLET

La commission BIC s'est réunie le 10 avril 2025 et le compte-rendu a été transmis aux membres du conseil municipal. Une double page sera consacrée à une thématique « bien-être ». La première maquette sera relue par la commission pour éviter les omissions de texte et d'articles... Suite à l'incident ayant impliqué deux chiens qui se sont lancés à la poursuite d'un sanglier, il est proposé de rappeler les règles au sujet de l'interdiction de la divagation des chiens. Selon le Code rural, un animal sans laisse à plus de 100 m de son maître et hors de portée de voix ou de rappel sonore est en état de divagation.

DIVERS

Stationnement devant la boulangerie

Il a été constaté que les places de stationnement devant la boulangerie sont régulièrement occupées par les véhicules des riverains alors qu'il existe un second parking tout proche le long de la RD 31. Le conseil municipal estime qu'une partie des places doit être réservée exclusivement à la clientèle de la boulangerie et décide de faire installer des panneaux « réservés à la clientèle » sur 3 places.

Vente de pizzas napolitaines artisanales

Un commerçant ambulant de pizzas a sollicité un emplacement de stationnement pour son food truck dans la commune. Le conseil municipal propose de réserver une suite favorable à cette demande pour un emplacement sur la Place du Charron à définir le mardi, le mercredi ou le jeudi soir. La secrétaire de Maire prendra contact avec le demandeur à ce sujet.

TOUR DE TABLE

Madame Liliane BAUER annonce que le bâtiment de la Mairie a été raccordé à la fibre optique et que le secrétariat de Mairie est équipé d'une connexion en très haut débit. La même démarche a été engagée pour l'école élémentaire, mais le raccordement n'a pas pu être effectué car la gaine est écrasée au droit du bâtiment. Des travaux d'ouverture du sol seront nécessaires pour remettre la gaine en état.

M. Bertrand MEYER annonce le départ de M. Matthieu MEYER FREUND, agent du SIVOM la Souffel, au 1^{er} juillet 2025. Pour rappel, Mme Marion PIOT, chef d'équipe, quittera également son poste au 1^{er} juin 2025. Deux nouveaux agents devraient être recrutés pour une première période de six mois.

Les prochains conseils municipaux auront lieu les 6 juin et 4 juillet 2025.

Le Maire rappelle également la date du conseil communautaire du 3 juillet 2025 qui sera suivie par un repas offert par la commune de Pfulgriesheim.

